# Dernière Heure

## Au Tonkin

Marseille, 19 juin. — Les journaux du Tonkin, arrivés ce soir par le paquebot français Yong-Sée, courrier de l'Extrême-Orient, apportent des détails sur les succès remportés le 4 mai à Khe-Kseul, par la garde-civile sous les ordres de l'Inspecteur Boulanger.

Parmi les morts se trouve le fameux chef pirate Lun-Ky. Les pirates se sont enfuis emmenant des cadavres sur leurs routes.

L'effet produit dans la province par ce fait d'armes est très grand.

Le courrier d'Haiphong annonce la mort du lieutenant Thaadoville. C'est en entraînant son détachement à l'assaut de la position de Til-Thung, qu'il a succombé.

A Huy-An la position a été enlevée et la bande dispersée.

Nous n'avons au aucune autre perte à déplorer.

# LA BELGIQUE

## LES ACCUSATIONS CONTRE LÉOPOLD

*A la Chambre des représentants.* — M. Carlier a présenté une motion d'ordre qui condamne comme calomnieux le livre du colonel Williams sur le Congo et blâme l'empressement de certains journaux belges à reprendre toutes les calomnies éditées contre ce pays.

M. Beernaert, chef du cabinet, dit que l'on connaît le but odieux qui a motivé les attaques méprisables du colonel Williams contre le Congo.

Le ministre fait connaître que les administrateurs de l'Etat du Congo, émus par les attaques du colonel Williams, rédigent un rapport complet sur la situation de cet Etat.

Le rapport sera adressé au roi des Belges et livré à l'impression.

M. Beernaert proteste contre l'accusation que l'Etat du Congo impose un secret absolu à ses agents.

Il exprime l'espoir que la manifestation qui se produit à la Chambre belge sera un encouragement pour les Belges qui combattent au Congo pour la civilisation.

L'incident est clos.

# Le Mouvement gréviste

## Aux Ouvriers,

Le sens pratique et philosophique des anciens Romains avait inflligé au triomphateur qui parcourait la Voie Sacrée quelques mots injures ou ses vérités aux acclamations de la foule adulatrice, rappelait au héros du jour que la Roche Tarpéienne était voisine du Capitole. Nous pensons à la sincérité, un peu vive peut-être et déclamatoire, de cet esclave au moment d'écrire ces lignes.

Mais il nous paraît nécessaire de nous résigner pour un instant à ce rôle afin de faire entendre quelques paroles de prudence aux triomphateurs d'hier et d'aujourd'hui, aux ouvriers et aux syndicats.

Certes, nous sommes de ceux qui, en tout temps et même aux époques difficiles où il y avait quelque mérite à le hasarder, avons défendu de toute la force de notre conviction, la cause des petits, des travailleurs, qui constituent la base solide et profonde de toute démocratie. Il n'est pas une des aspirations légitimes pour cet amélioration du sort physique, intellectuel et moral de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre, qui ne nous ait trouvé au premier rang de ses promoteurs. Voilà pourquoi, usant du droit de la sympathie, de l'amitié effective, nous n'hésitérons pas à crier au prolétariat aux syndicats aux ouvriers : « Prenez garde ! Mesurez votre élan et vos forces, sinon vous dépasserez le but ! »

Les concessions, les avantages obtenus devant le Parlement, les victoires remportées sur les patrons ou sur les compagnies, comme celles des Omnibus de Paris et des Tramways de Lyon, risquent d'éveiller et d'entretenir des espérances exagérées et de fomenter par contre-coup des jalousies et des rivalités dangereuses. Nous n'en voulons d'autre exemple que ce qui se passe en ce moment même dans les dépôts de la compagnie des omnibus.

Les employés de ces dépôts, palefreniers mécontents que les conducteurs, cochers et contrôleurs aient seuls bénéficié de la grève, les accusent d'avoir manqué de l'esprit de solidarité qui devrait les prendre aux grévistes la défense de leurs collaborateurs immédiats et indispensables, puisqu'ils sont ceux qui pansent et soignent chevaux et voitures.

Mécontentement et accusation ont quelque apparence de fondement. Ils se traduisent par des menaces graves qui ne surprendront à rien moins qu'à empêcher les triomphants grévistes d'hier de travailler demain. L'administration de la Cie a dû prévenir le préfet de police que les palefreniers paraissaient d'empêcher ou de blesser les chevaux et de mettre le feu aux établissements des omnibus, ce qui ne les empêche pas, provisoirement, de se livrer à des voies de fait ou à des menaces envers les cochers et conducteurs avec lesquels ils sont en rapports quotidiens.

N'est-il pas évident que ce qui se passe par ils, exceptionnellement et par le résultat d'une surrexcitation récente, deviendra la loi commune, si les syndicats se laissent entraîner, malgré eux et par la naturelle grisante de leurs succès, à l'intolérance, s'ils substituent la tyrannie ouvrière à la tyrannie patronale ? Or, à notre époque de transformations hâtives, les réactions sont prompites, souvent brusques et brutales.

Qui sait si ceux-là même, dont l'éloquence s'efforce de pousser les travailleurs aux revendications extrêmes, n'ont pas pour but lointain, mais assuré, de provoquer la réaction dont leur politique bénéficierait ?

Cette crainte qui nous vient à l'esprit sera partagée par tous les citoyens de sens rassis qui liront dans le discours prononcé devant l'assemblée générale des cercles catholiques par M. le comte Albert de Mun, surnommé « le curassier de l'Eglise », le passage où il se félicite, au nom des partis royalistes religieux, que cette année par rapport à 1891 et 1892, où la constituante affranchissait l'ouvrier de l'étroite tutelle des corporations, le droit d'association professionnelle ait été reconnu par les travailleurs et reconnu par les pouvoirs publics. Tout ce qui est reconnu sur le terrain de l'affranchissement individuel de la Révolution paraît rejouir les hommes du trône et de l'autel, mais ne peut qu'être suspect d'inquiétude pour les démocrates clairvoyants et sincères.

## A ROUBAIX

### LA GRÈVE DES RENTREURS

Dans la nuit de jeudi à vendredi des affiches rouges, formant 0,06 c. ont été placardées dans toutes les quartiers de la ville, en assez grande quantité.

Le matin, la police les a immédiatement décrochées et remplacées par des affiches.

Nous avons déjà assez souffert, depuis que nous avons affiché, de patrons voulant nous réduire à la plus affreuse misère.

Il faut nous aussi sauver faire la grève pour nos petits bébés.

Des placards émanant probablement des rentrieres, sur la Chambre syndicale patronale et les membres du parti ouvrier contre les grévistes ainsi libellés.

« Nous avons déjà assez souffert, depuis que nous avons affiché, de patrons voulant nous réduire à la plus affreuse misère.

« Il faut nous aussi sauver faire la grève pour nos petits bébés.

Nous avons malheureusement aujourd'hui encore à signaler différents actes d'intimidation commis par les grévistes.

Jeudi soir vers neuf heures deux cents personnes qui prétend être des ouvriers rentreurs, ont quitté le boulevard, près du kiosque de musique, où la Fanfare Delattre jouait remontant le boulevard de Paris.

L'agent de sûreté Cocheteux suivit le groupe jusqu'à la rue Dammartin ; à l'angle de cette rue et du boulevard une rixe se produisit entre deux individus.

L'agent réussit à s'emparer de l'un d'eux,un tisserand, nommé Lefebvre, demeurant rue Jacquard.

Mais pendant le trajet du lieu de la rixe au dépot, les manifestants se précipitèrent sur l'agent et l'obligèrent à relâcher le prisonnier et le bande prit la fuite.

Un peu plus tôt, vers huit heures du soir, une dizaine de rentreurs se sont joints aux ouvriers tisserands de l'usine Mathon-Dubrulle, boulevard de la République, qui venaient de terminer leur journée et sont descendus en bande jusqu'à la rue Cornille, en face de la demeure d'un nommé Louis Broeck, rentreur, travaillant chez lui, à façon, rue Cornille et chantant un couplet de la chanson des Huit Heures.

Broeck n'occupant qu'un ouvrier rentreur, dont il a donné le signalement à la police.

Il se plaint d'avoir reçu un coup de bâton dans l'estomac d'un individu qu'il n'a pas reconnu.

### Des coups de fusils

Rue Bella la manifestation a présenté non pas un caractère de gravité, mais une allure inquiétante.

Un ouvrier rentreur qui revenait de son travail a été suivi par une bande de deux cents grévistes qui ne cessaient de le huer.

Les manifestants continuaient leurs chants en face de son habitation. Voulant les intimider, le rentreur monta au premier étage de son habitation et chargeant un fusil il en tira un coup en l'air. Cette tentative d'intimidation fut accueillie par des rires ironiques; un second coup de feu excita de nouveau les huées de la foule qui se dispersa quelques minutes après en vociférant.

* *
*

M. Martin, commissaire de police du 2e arrondissement a ouvert une enquête sur la manifestation faite au rentreur rue Bellu, et que nous relatons plus haut.

L'ouvrier visé par les manifestants se nomme Rasseuvre et travaille chez M. François Roussel, rue des Arts.

Ainsi que son père, qui est ouvrier tisserand ; c'est en sortant de l'usine qu'il fut suivi par les grévistes jusqu'à son domicile, une pierre fut lancée dans les carreaux. C'est lors que le jeune fut sur son revolver, et non un fusil, et en tira deux coups en l'air.

Les pierres et briques furent lancées contre la maison en plus grand nombre et presque tous les carreaux furent brisés.

Trois arrestations ont été opérées hier matin, dont celle d'un ancien agent de police, nommé H. . . Deux des individus arrêtés ont été relâchés faute consistit, mais il a été fait de nouveau arrêtés dans l'après-midi.

Pour la sérénade donnée chez M. Braeq, boulevard Gambetta, M. Hodbre a dressé procès-verbal pour tapage injurieux contre trois grévistes.

* *
*

### Entrevue entre patrons et ouvriers

M. Henry Mathon, président de la Chambre de commerce de Roubaix, sur l'initiative de M. Julien Lagache, maire, a convoqué pour aujourd'hui à onze heures du matin, à la bourse, les membres de la Chambre afin de désigner six délégués fabricants pour établ r avec ceux-ci une entente entre les délégués rentreurs.

D'un autre côté la Chambre syndicale des rentreurs a tenu hier après-midi, réunion importante où les délégués ont été nommés pour se rendre à l'entrevue des délégués patrons.

Ils seront animés des intentions les plus pacifiques et si de leur côté les patrons consentent à quelques concessions, il paraît probable que l'entente aura lieu, mais il faut que de chaque côté des concessions soient faites.

La chambre syndicale des rentreurs continue à faire appel à la caisse des autres chambres syndicales, c'est le seul moyen, dit-elle, de continuer la grève.

Les grévistes, père de famille, toucheront hebdomadairement un franc de plus par enfant.

### La grève des trieurs chez MM. Alfred Motte et Cie

Dans cet établissement une grande partie des apprentis trieurs et les ouvriers qui font le tat quel ont repris le travail hier matin.

Les trieurs de laine continuent la grève et refusent de reprendre le travail aux anciennes conditions.

Une vingtaine de nouveaux ont été également embauchés.

## A TOURCOING

### Les manifestations des grévistes roubaisiens

La travail continue au complet chez M. Wattine, rue de Guisnes, dont l'établissement a été l'objet de nombreuses manifestations des *grévistes de Roubaix, et dont les ouvriers ont* été l'objet de tentatives en vue de les amener à abandonner le travail.

M. le commissaire de police a fait rechercher hier dans Mouveaux, un nommé G. . . . qui est resté introuvable.

Une manifestation avait eu lieu jeudi soir, devant la classe Mathon et Dubrulle, boulevard Gambetta. Le contre-maître de l'établissement, rencontré par un groupe, a été malmené.

En regagnant Roubaix les manifestants au nombre de 300 passèrent par le Blanc Seau, et firent une démonstration devant la maison portant le numéro 7 de la rue du Fauxbourg, habitée par un ouvrier rentreur le sieur Loridan, qui travaille chez MM. Mathon et Dubrulle, qui a été obligé de le quitter.

Nous donnons plus loin le récit de ces incidents.

Hier après-midi quelques attroupements de grévistes facilement dispersés par des agents de service ont eu lieu au boulevard Gambetta.

## A PARIS

### Les employés de l'alimentation

Paris, 19 juin. — Les délégués de dix-huit *syndicats ouvriers* : coiffeurs, employés d'hôtels, restaurants, restaurateurs, cuisiniers, bouchers, cuisiniers-pâtissiers, gens de maison, syndicat des dames, etc., se sont réunis dans l'après-midi à la Bourse du travail.

Ils ont nommé une commission chargée d'entretenir l'agitation et d'organiser chaque jour des réunions dans le but d'amener la suppression définitive des bureaux de placement. Ils ont décidé, en outre, de faire cause commune avec les boulangers et la plupart des ouvriers se sont prononcés pour la grève générale dans les ouvriers de l'alimentation si satisfaction complète n'est pas donnée à leurs camarades boulangers.

« La chambre syndicale ne reconnaît nullement les droits de ces 280 grévistes qui ont la prétention d'imposer la fermeture des bureaux, contre une majorité de 8,000 ouvriers, ne voulant pas se solidariser avec eux et qui ne demandent pas mieux que de rester fidèles aux placeurs.

La Chambre syndicale des placeurs a un entre adressé aux sénateurs et aux députés une longue pétition où elle proteste contre les propositions de loi tendant à supprimer les bureaux de placement. Elle étudie en même temps les griefs invoqués contre eux et, s'efforce d'en démontrer l'inanité et conclut en réclamant la liberté pour tous, pour les ouvriers qui veulent s'adresser aux placeurs, comme pour ceux qui préfèrent recourir aux bons offices des syndicats et des Bourses du travail.

## A LYON

### Les employés d'omnibus

Lyon, 19 juin. — La grève des tramways est à peu près terminée, mais le mouvel incident, dans le procès-verbal était stipulé qu'aucun gréviste ne serait inquiété à la reprise du travail.

Ce matin, 18 palefreniers ont été mis à pied.

Le syndicat des employés vient d'envoyer à la direction de la Compagnie du gaz, et au préfet une protestation contre cet acte, demandant la suppression immédiate de cette mise à pied.

## *Les Ecumeurs de Cartignies*

Demeaux et Joulin sont arrivés vendredi matin à Avesnes par le train de 8 h. 50 ; ils étaient convoyés dans un wagon de 2e classe portant le numéro 1349.

M. le marchal des logis et trois gendarmes de Douai les accompagnaient; quatre gendarmes d'Avesnes, sous les ordres du maréchal des logis, les attendaient sur le quai de la gare. M. le Procureur de la République était présent.

Joulin et Demeaux, très solidement enchaînés, les bras et les jambes liés, ce qui les empêchait à faire de tout petits pas, étaient chaussés de sabots ; ils étaient très soigneusement rasés. Demeaux paraît accepter son sort avec philosophie, mais Joulin n'en dort pas le même de Joulin, qui était très abattu, d'une pâleur livide ; il portait son inséparable cravate rouge.

On a fait sortir les deux condamnés par la porte des bagages, et ils ont été conduits à la maison d'arrêt dans l'omnibus de l'Hôtel de la Gare, par l'avenue du Pont-Rouge, les rues Vauban, Victor Hugo et Villien.

Une foule compacte stationnait devant la prison.

Aucun cri n'a été proféré.

On peut évaluer à 600, le nombre des curieux.

A 9 heures 15, les formalités d'écrou étaient accomplies et les cellules recevaient leurs ministres pensionnaires.

# CHRONIQUE RÉGIONALE

**Nos représentants.** — Voici comment ce sont répartis les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais dans les scrutins de la séance de jeudi 18 juin.

*1. Sur l'ensemble du projet de loi ayant pour* pour objet de modifier le budget de l'intérieur, pour l'exercice 1891, d'un crédit supplémentaire de 1,500,000 fr. pour combattre l'invasion des sauterelles et venir en aide aux victimes de leurs ravages en Algérie ; tous ont voté pour, sauf M. Le Gavrian qui s'est abstenu.

**La Chambre a ainsi adopté.**

2 Sur l'ensemble de la proposition de loi portant suspension d'une partie des droits de douane établis sur les blés et sur les farines des froment par la loi du 29 mars 1887.

Ont voté contre : MM. Adam, Basly, Déjardin-Verkinder, Dron, Emile Dubois, Elie-Evrard, Fasien, Guillemin, Heynaut, Herbecq, Le Gavrian, Michaux, de Monbaillard, Pierre Legrand, Legrand, Robert, Rohr, Rotours, Sirot, Thellier de Poncheville.

Ont voté contre : MM. Bergeret, Boulanger-Bernel, de Frescheville, Jonnart, Ledieu, Pichon, Renard.

Ont voté contre : MM. Bergeret, Boulanger-Bernel, de Frescheville, Jonnart, Ledieu, Pichon, Renard.

N'a pas pris part au vote : M. Trannin.

La Chambre a adopté.

*3. Sur les chiffres proposés par la commission au n° 98 du tarif général des douanes (graines d'arachides en cosses).*

Ont voté pour : MM. Adam, Basly, Bergeret, Boulanger-Bernel, Boudenoot, Déjardin-Verkinder, Dubois, Elie-Evrard, de Freschevilla, Graux, Guillemin, Lavrans, Herbecq, Jonnart, Le Gavrian, Michaux, de Montalembert, Pierre Legrand, Pichon, Renard, des Rotours, Sirot, Taillandier, Thellier de Poncheville, Trannin.

Ont voté contre : MM. Dron, Moreau, Ribot.

Absent par congé : M. Wrequin.

La Chambre n'a pas adopté.

# Chronique locale

# ROUBAIX

**Réunion de commission.** — La 2ième commission se réunira aujourd'hui, samedi à 2 heures 1/2 du soir pour examiner nominations diverses et l'élaboration du programme de la Fête nationale du 14 juillet.

**Le Cercle de l'Avirom.** — Le Cercle de l'Avirom de Roubaix, prendra une part active aux Régates qui auront lieu dimanche prochain, à Amiens.

Les équipiers parfaitement entraînés concourront en deux juniors, en quatre juniors en skiff et en deux.

La lutte dans cette dernière course sera tout à fait intéressante par la rencontre de M. Emile Truffaut avec le champion belge, M. Lerevarenne.

Nous souhaitons de brillants succès à nos vaillantes équipes.

**Escroquerie.** — Nous avons relaté hier une escroquerie commise par la servante d'un négociant de la rue Blanchemaille.

Le coupable a été arrêté par ordre de M. Herbert, commissaire de police du premier arrondissement s' amené l'arrestation de la nommée Marie Vercontère.

Voici dans quelles circonstances le vol a été commis.

Une dame de Paris, envoyait depuis un an, un mandat poste de 30 fr., tous les mois, à un boucher, cuisinier-pâtissier, gens de maison, syndicat des dames, etc., se sont réunis dans l'après-midi à la Bourse du travail.

Ils ont nommé une commission chargée d'entretenir l'agitation et d'organiser chaque jour des réunions dans le but d'amener la suppression définitive des bureaux de placement. Ils ont décidé, en outre, de faire cause commune avec les boulangers et la plupart des orateurs se sont prononcés pour la grève générale dans les ouvriers de l'alimentation si satisfaction complète n'est pas donnée à leurs camarades boulangers.

« La chambre syndicale ne reconnaît nullement les droits de ces 280 grévistes qui ont la prétention d'imposer la fermeture des bureaux, contre une majorité de 8,000 ouvriers, ne voulant pas se solidariser avec eux et qui ne demandent pas mieux que de rester fidèles aux placeurs.

La Chambre syndicale des placeurs a un entre adressé aux sénateurs et aux députés

# TOURCOING

## SYNDICAT DES NÉGOCIANTS
### EN BLOUSSES ET DECHETS

*Assemblée du 11 Juin*

Président : L. Salembier; assesseurs : A. Hartmann, J. Brierre ; secrétaire : J. Tack.

Le président fait observer que la séance qui va s'ouvrir a pour objet la continuation de la discussion du projet de règlement.

La question de la formation d'un syndicat étant complètement étrangère à la première sera portée à l'ordre du jour de la séance suivante.

La séance est ouverte à 3 heures 1/2. Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente. Il est adopté sans observation.

Le président est heureux de constater la solidarité qui règne entre les négociants en blousses et déchets. Les signatures ont été données à la protestation.

En présence d'une telle manifestation du négoce, il y a lieu d'espérer qu'une entente pourra s'établir, toutes moins pour le maintien du statu quo.

M. A. Lefebvre-Poissonnier fait observer que tout en adhérant à la protestation, il considère le vote formulé comme purement platonique, les lois et ordonnances donnant aux courtiers assermentés le pouvoir de procéder à des ventes publiques quand ils le jugent opportunes.

Une discussion s'engage sur le sujet. M. J. Tack reconnaît parfaitement exactes les observations émises par M. Lefebvre-Poissonnier, mais il fait observer que, en dehors des lois et règlements il existe dans des villes comme Roubaix et Tourcoing, un esprit de solidarité commerciale, que les chambres et tribunaux de commerce ne peuvent méconnaître.

Une seconde lecture ayant été faite et l'ensemble du règlement voté, le président déclare le syndicat des négociants en blousses et déchets des villes de Tourcoing-Roubaix régulièrement constitué.

Il engage les membres du syndicat à procéder immédiatement à la nomination de la Commission.

Sont nommés membres de la Commission : MM. Léon Salembier, Denaux Clarisse, Paul Delmasure, Aug. Hartmann, J. Tack, J. Brierre, Ch. Lefebvre, Ch. Lefebvre-Dupont, Henri Ducoulombier, Pierre Landragi, Aug. Lefebvre, Paul Dupont, Louis Delerue, Honoré Stien.

Le président prie les membres de la Commission de se réunir le lendemain au local, à 3 h. 1/2 du soir, pour la nomination du bureau.

Sont nommés membres du bureau : MM. Léon Salembier, président; Denaux Clarisse, vice-président; Paul Delmasure, vice-président; Auguste Hortieneau, trésorier; Jules Taste, secrétaire.

N'a pu assister à cette séance, M. Dullou, indisposé.

*
* *

*Deuxième séance*

Président, L. Salembier, assesseurs, J. Brierre et Hartmann, secrétaire, J. Tack.

La séance est ouverte à 4 h. 3/4.

Le président développe l'objet de la réunion qui est la formation d'un syndicat qui prendra la dénomination de syndicat des négociants en blousses et déchets des villes de Tourcoing-Roubaix.

Il engage les personnes présentes qui par principe, sont hostiles à la formation du syndicat à se retirer.

Il fait part qu'un projet du règlement a été élaboré par la commission qui le soumet à quelle ont bien voulu se joindre MM. Carlisse et P. Dupont. Il prie le secrétaire de bien vouloir donner lecture.

M. J. Tack fait savoir donné lecture de la loi de 1881 sur la formation des syndicats professionnels des patrons et d'ouvriers, donne lecture du règlement.

Après, un échange de quelques observations très judicieuses de la part de MM. F. Carette, Lefebvre-Poissonnier, les articles sont successivement voté.

### Règlement du Syndicat

STATUTS

Article premier. — Il est formé entre tous les négociants en blousses et déchets qui adhéreront aux présents statuts une association professionnelle avec le nom de : Syndicat des négociants en blousses et déchets » des villes de Tourcoing et Roubaix, dont le siège social sera établi au Café de l'Hôtel-de-Ville, à Tourcoing.

Art. 2. — Le but de l'Association est d'enteteinir des rapports constants est « tous les membres de la corporation ; d'étudier ensemble toutes les questions se attachant au négoce des blousses et des déchets et de prendre toutes les mesures nécessaires pour la sauvegarde des intérêts communs.

Art. 3. — L'association est administrée par un conseil de 15 membres. Elle choisira parmi eux son administration qui sera composée d'un président, de deux vice-président, de trois secrétaire.

Art. 4. — Le conseil d'administration a pour mandat d'étudier toutes les questions intéressant la collectivité, de proposer toutes les mesures jugées nécessaires dans l'intérêt commun et de gérer les biens de l'association.

Art. 6. — Les décisions ayant un intérêt général doivent, dans le cas où elles ne seraient pas prises à l'assemblée des adhérents et réunir les suffrages des deux tiers des membres présents. Il est entendu que les décisions ne concernant pas les socies n'aura droit qu'à une voix délibérative. Les voies se feront par bulletin secret sur la demande du président ou de la commission. et par main levée, quand ils sont sans importance.

Art. 8. — La durée du présent engagement est fixée à trois ans.

Les négociants qui cesseraient les affaires ou quitteraient le pays, seraient considérés comme les associés dont le contrat arriverait à terme pendant la période sus-indiquée seraient par le fait même relevés de leurs engagements et seraient tenus de continuer pas le même genre d'affaires.

Art. 7. — Les membres du syndicat verseront une cotisation mensuelle de un franc. Cette cotisation sera payable entre les mains et sur l'acquit du Trésorier. L'année prendra cours le 1er juillet prochain. A partir du 1er janvier 1892 il y aura pour tout nouvel adhérent un droit d'entrée de 12 francs.

Art. 8. — Le bureau a pour mission la direction des débats dans toutes les assemblées, la tenue des feuilles, le placement, la rentrée de la sortie des fonds, la correspondance intérieure, comme extérieure, en un mot, la gestion de la Société sous la tutelle de la commission.

Art. 9. — La Commission aura plein pouvoir pour gérer les fonds au mieux des intérêts de la Société, soit en moyen d'actions, d'obligations, titres de rente dont les numéros seront affichés au siège social. En outre, la commission en donnera connaissance à la réunion annuelle.

Art. 10. — Une assemblée générale et obligatoire aura lieu chaque année dans le courant du mois d'octobre. Si d'autres réunions étaient jugées nécessaires, la commission convoquerait extraordinairement les membres adhérents.

Une amende de deux francs sera appliquée pour toute absence non motivée.

Les Sociétaires ont le droit d'interpellation et pour faire des propositions, amendements et révision d'article au règlement en envoyant une lettre à la Commission qui examinera le projet de l'interpellation au moins dix jours avant l'assemblée générale.

En cas de vote, la voix du Président ne sera prépondérante qu'au second tour de scrutin.

Art. 11. — Toute demande à l'effet de réunir le Syndicat devra être signée d'au moins vingt membres.

Art. 12. — Il est du devoir et dans l'intérêt même de la Société, que chaque sociétaire électeur se fasse inscrire pour les élections consulaires.

Art. 13. — Les infractions aux statuts ou décisions votées comme il est dit à l'article 3 seront passibles d'une amende qui sera déterminée par la Commission suivant la gravité du cas et qui pourra varier entre cinquante et cinq cents francs par chaque contravention, le contrevenant avant été préalablement entendu.

Les décisions de l'assemblée seront affichées au siège social.

Art. 11. — Tout contrevenant qui refusera de se soumettre aux décisions de la Commission administrative sera frappé d'une amende.

Art. 15. — La dissolution ne pourra être prononcée qu'à la majorité des deux tiers des membres adhérents.

Art. 16. — A l'expiration de l'engagement l'actif social sera partagé entre les membres actifs.

Art. 17. — Toute discussion politique ou religieuse est rigoureusement interdite.

Les chambres syndicales des courtiers assermentés de Roubaix et Tourcoing, tenue, dans le but de nuire aux intérêts du négoce, mais bien dans la pensée d'aider à sa prospérité.

La protestation adressée aux autorités compétentes de Roubaix et Tourcoing, qui en ont été avisées du négoce de blousses et déchets, ce serait commettre une grande faute et amener une lourde responsabilité que de ne pas l'éviter. Il recommande à nouveau le syndicat comme moyen énergique de défense.

Plusieurs observations sont encore présentées par MM. Louis Wael, Laudray et Henri Six-Stien.

La séance est levée à 4 h. 1/2.

**Conseil municipal.** — Le Conseil municipal est convoqué en séance extraordinaire pour demain dimanche, 21 juin, à onze heures du matin, grande salle des mariages, pour statuer au sujet des demandes des sociétaires de familles fatées par des jeunes gens de la classe 1890 et années antérieures.

Vu l'urgence M. le Préfet a accordé une dépense de délai pour cette convocation.

**Suites d'accident.** — Nous avons relaté en temps le grave accident survenu à un aide-manœn, M. Henri Roulez, âgé de 21 ans, qui, en passant dans la cour de la filature *Joire*, rue de la Lalle, reçut une balle de coton sur la jambe droite et contracta une fracture compliquée du tibia.

Le blessé fut transporté à l'Hôtel-Dieu où on opéra la réduction de l'os fracturé.

Pendant les premiers jours son état fut assez satisfaisant; mais il s'est tout à coup compliqué et fait craindre un dénouement fatal.

Pendant la journée d'hier le blessé a eu de forts accès de délire et on a dû lui admi-nister du quinine à dose considérable. On craint que le tétanos ne s'empare malgré tout du malheureux.

**Saisis aux Halles.** — Une caisse de quarante kilogrammes de moules destinées à la consommation, a été saisie hier matin aux Halles, par M. Anzar, inspecteur des denrées.

**Charettes à chiens.** — Dans la journée faite hier, avec la charrette à chiens, six de ces animaux ont été saisis et conduits au fourrière.

Quatre contraventions ont été dressées.

**Violences.** — Des contraventions pour violences légères et rassemblement ont été dressées à la charge des nommées Céline L... Emma M..., ménagère au Sapin Vert et Clémentine F..., 18 ans, rue du Tilleul, lesquelles se sont livrées, mercredi soir rue du Tilleul à un crêpage de chignons.

**Condamnation.** — Juliette Vandenberghe, femme Cattoire, arrêtée, l'autre jour, en état de vagabondage et de mendicité de goudron, a été condamnée à un mois de prison pour outrages et rébellion, et à 5 fr. d'amende pour ivresse.

**Concert.** — La Musique Municipale, dimanche 21 juin 1891, exécutera le programme suivant :

Marche du soir, les sonneurs cisaprès :

1° Le Matinal, allégro. (Schneider).
2. Polonaise de concert. (Vidal).
3. Angélina, polka pour piston, soliste M. Mager (X...).
4. La Dal masqué (Verdi).
5. La Tarpinoise, valse (Grisey).
6. Grande ouverture (Dalgrange).

## WATTRELOS

**Disparu.** — La nommé Carrette Henri, âgé de 28 ans, tisserand, habitant le hameau du Nouveau-Monde, dans le commune est quelque peu dérangé depuis un certain temps est disparu depuis jeudi matin. Quand il a quitté sa maison il portait une casquette de soie noire, un veston brun, une chemise de couleur, un pantalon de velours et était chaussé de sabots. Son absence prolongée met ses parents dans une grande désolation car il est à craindre qu'il se soit suicidé en se jetant dans le canal.

Des recherches sont faites de tous côtés.

**Vol de poules.** — Le bon roi Henri IV voulait que tous ses sujets puissent mettre la poule au pot le dimanche ; c'est ce qu'un habitant du hameau du Breuil fait quelque temps.

Personne n'y trouverait à redire si cet individu ne touchait qu'à son gouvernement, mais il ce qu'il prétend et cela de plus Vve Doutreligne qui voit diminuer chaque semaine le nombre de ses hôtes.

Comme bien l'on pense Mme Doutrelingne n'est pas contente ; elle a déposé une plainte entre les mains de la commissaire de police.

Grâce à la perspicacité de M. Renard, le voleur ne tardera pas à être arrêté.

**Fraude.** — Le 19 juin, vers 4 h. 1/2 du soir, le sous-brigadier Hurthenet et le préposé Dupont, de la brigade de douane, ont dressé procès-verbal à la plaine Six, commune de Wattrelos, vivent vente de ce côté deux individus qui, à leur aspect, prirent la fuite.

L'un de ces individus, Alexandre Frarçois, âgé de 18 ans, tisserand, fut arrêté. Il était porteur de 6 kilos de poivre en grains de provenance étrangère, valeur 24 francs.

# CROIX

## CONSEIL MUNICIPAL

*Séance du 19 juin 1891*

Sont présents : MM. Pluquet, maire, Achille Florin et Henri Dupuis, adjoints, Lepetit, Coulbarier, Desrumaux, Roger, Lefebvre, Guibal, Caen, Mullier, Renaux, Castel, Lepers, Mangez, Salve, Landrin.

Absents : MM. Alfred Desreux, Lecomte, Soloose, Dupuis.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente, lequel est adopté sans observations.

**Plan d'alignement de la rue de la Limite.** — M. le secrétaire lit le rapport de la commission de voierie relativement à l'alignement de cette rue, le conseil accepte la proposition du service de la voirie de Roubaix relatif à cette question.

**Reconnaissance d'une partie du boulevard de la Chapelle.** — M. le secrétaire donne lecture du rapport de la Commission de voirie relativement à la partie comprise entre la rue de la Fonderie et la rue Mirabeau, qui conclut à la reconnaissance.

Les frais de dédommagement de la chaussée, mise en état de viabilité de la rue, construction de fils d'eau, ravaudage, etc., etc., seraient supportés :

1/3 par la commune;
2/3 par les propriétaires.

M. Mangez fait une observation relativement à la reconnaissance de cette partie du boulevard, et demande de ne reconnaître une rue que lorsqu'elle se trouve dans les conditions jugées acceptées par le Conseil, c'est-à-dire quand la rue est inutile bâtie, il signale le précédent que cela créerait si le Conseil accepte cette proposition.

Le Conseil adopte les conclusions du rapport tendant à la reconnaissance.

M. le secrétaire donne lecture du rapport de la commission de voirie sur la question de nivellement du terrain de l'ancien cimetière.

Le Conseil adopte les conclusions tendant au vote de 900 fr. pour ces travaux, le reste des conclusions des finances et de la voirie, sur proposition de M. Florin, tendant à établir sur ce terrain, un dépôt de pompes à incendie, une morgue, une prison, une maison de police-champêtre.

**Elargissement du pavé dit du Petit-Boutique.** — M. le Maire, fait que les commissions de voirie de Roubaix et de Croix, se sont réunies et proposé d'accepter le projet d'élargissement. La dépense qui incombera à Croix serait de 3 à 4,000 francs, la dépense totale devant être de 10 à 12,000 francs. La commission a jugé ces travaux nécessaires, l'ingénieur chargé de diriger M. Collaert, agent-voyer communal de dresser les plans et devis.

**Résultats de l'exercice clos.** — M. Sagard prend la présidence du conseil, en remplacement de M. le Maire.

Le secrétaire donne lecture de l'exercice qui se balance par un excédant de recettes de 10 125 fr. 36.

La Commission approuvant les comptes, félicite l'administration pour sa bonne gestion pendant l'exercice écoulé; le Conseil, à l'unanimité, joint ses félicitations à celles de la commission.

**Achat de la salle de musique.** — M. Descamps donne lecture du rapport de la commission relatif à l'achat de la salle de musique et de ses dépendances, le prix est de 26,500 francs qui seront payés par versement à la caisse des dépôts et consignations, en 25 ans à 4 0/0 ; amortissables en 25 années à partir du 1er janvier 1892.

Le conseil approuve le projet et M. Mangez a donné un avis favorable; cette dépense occasionnera 3 centimes 93 additionnels à partir de la même date.

M. le Maire fait observer que ces centimes sera plus important que la somme de 38 500 francs, à raison des travaux décidés par le conseil, comme aussi des rues à pourvoir de trottoirs et d'égouts.

**Fête du 14 juillet.** — M. Descamps donne connaissance des personnes qui faisaient partie l'an dernier de la commission organisatrice de la fête. Le conseil renouvelle le mandat aux mêmes membres, sauf pour M. Debrauwère remplacé par M. Cornaert, président actuel de l'union civique.

*Le secrétaire donne lecture d'une proposition de* la société l'Union des Trompettes de Croix qui demande que le concert qui a lieu le 14 juillet, Sur la proposition de M. le maire, cette offre est renvoyée à la commission de la fête.

**Plan et devis** pour construction de préaux couverts à l'école du Centre et l'école Grande-Rue. Dépense 9 975.

M. Mangez propose de renvoyer à la commission des travaux l'examen des plans et devis, pour que la commission puisse faire les démarches nécessaires en connaissance de cause.

M. le maire déclare qu'il espère obtenir les subventions suivantes : de l'Etat 3.300 fr.; du département 500 fr.

Restera pour la commune environ 6.125 fr.

La proposition de M. Mangez est adoptée. Les commissions sont invitées à agir vivement, afin que l'affaire puisse être présentée au Conseil général à la session d'août.

**Communication et affaires diverses** — Projet de mouvement de terrain à Croix.

M. Descamps donne lecture de l'arrêté préfectoral ordonnant l'enquête ainsi que le rapport de M. Déséal-Morel, déclarant appuyer le projet de sectionnement : lecture est aussi donnée d'une semblable enquête à Croix, sur l'ouverture prévue. Assez de M. Louis Cattelle, avocat et de M. Lecoutre qui dit que sept conseillers municipaux du Centre, Croix et Roubaix, ont signé la pétition de ce quartier, étaient d'abord favorables au projet de section, et demande connaître si les conseillers municipaux de Roubaix ont voté contre la proposition à la précédente réunion du conseil.

Il se déclare un ferme républicain et être prêt à mourir pour la République (rire).

Il demande à connaître les conseillers municipaux qui connaissent tous le genre de républicanisme de Lecoutre.

Le secrétaire, sur la demande du maire lit aux conseillers les noms des signataires de la pétition.

Lecture est donnée du rapport du commissaire-enquêteur, M. Debouvry, conseiller d'arrondissement.

Dans ce rapport, le commissaire-enquêteur fait ressortir le côté politique qui a fait agir certains pétitionnaires, mécontents du commun contre réactionnaires et l'inutilité de la propos tion de sectionnement ; ce rapport conclut au rejet.

MM. Roussel, Castel et Sière, conseillers du Crêchet, protestent à nouveau contre l'affiliation qu'on leur a imputée et déclarent n'avoir jamais adhéré au mouvement du Centre qui avait provoqué cette demande de sectionnement.

M. Caen tout en se déclarant partisan d'un cours d'études secondaires, fait observer que le personnel enseignant à Croix ne comporte que l'enseignement primaire, et que le jour où les lycées seront mis acceptée, de faire venir un personnel spécial. Il se met à la disposition du Conseil municipal pour tous les démarches nécessaires pour obtenir davantage le Conseil sur cette question. Accepté.

Sur la proposition de M. le Maire, le conseil se réunit en comité secret pour l'examen de certaines demandes, par des soutiens de famille.

# TRIBUNAUX